

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 1^{er} mars 2013, à 20 H sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Date de Convocation : 19 février 2013

PRESENTS : M. JALLET Pascal, Mme GALLOIS Elisabeth, M. MENOT Martial, Mme GREZE Martine, M. Ernest ENTEMEYER, M. LARRAMENDY François, M. SALGUES Alain, M. BLANC Gérard, M. MEJECAZE Jean Luc, de M. KHALED Fadi

EXCUSÉ : M. BOUDET Bernard, M. DELNAUD Luc, Mme Catherine DELPECH, Mme Brigitte GIBERT, M. Mathieu PIVAUDRAN

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Boudet à M. Salgues, de M. Delnaud à M. Menot, de Mme Delpech à Mme Greze, de Mme Gibert à Mme Gallois, de M. Pivaudran à M. Jallet.

Secrétaire de Séance : M. Khaled Fadi



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Fadi KHALED se propose.



1- Approbation du procès verbal de la réunion du 28 janvier 2013

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance. Aucune observation.

Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.

2- Rapports du commissaire enquêteur sur les deux dossiers PLU

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'enquête publique relative au projet de modification N°1 du PLU portant sur le hameau de la Mude.

Le Commissaire Enquêteur note en conclusion : « M. le Maire ayant levé les doutes sur les circonstances originelles de cette modification, il est donné un avis favorable à ce dossier ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette conclusion.

Concernant le rapport d'enquête publique relative au projet de révisions simplifiées N°1 (Ferme Branche) et n°2 (Résidence de tourisme au Bois d'Alix) le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable pour ces deux révisions assorti de deux propositions relatives au Bois d'Alix, qui ne sont pas des réserves : - s'assurer de la pérennité des toits végétalisés

- Ajouter une possibilité de dérogation quant à la hauteur de l'égout du toit.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette conclusion.

Concernant le projet d'aménagement du secteur de la Mude, M. Salgues rend compte d'une réunion qui a été organisée avec tous les propriétaires. Certains d'entre eux ne souhaitant pas participer financièrement à l'achat d'une parcelle, il est proposé d'attendre que des permis de construire soient déposés et acceptés sur cette zone. Dans l'attente il est suggéré de se renseigner auprès du SMPVD sur d'éventuelles aides à l'acquisition de terrains pour les collectivités.

3- Organisation visite de la commune de Rocamadour par les élus de la Communauté de Communes

Dans le cadre du programme de découverte des communes de la Communauté de communes initié par la commission Communication, une visite de la commune de Rocamadour sera organisée le samedi 23 mars 2013 pour les élus communautaires titulaires ainsi que les membres de la commission communication.

Programme de la visite donné par M. Larramendy :

8h45	Rdv au Château (Gare amont de la Solveroc)
9h00-9h15	Accueil / Café (salle JeanLurçat)
9h15-9h45	Présentation Rocamadour (Pascal Jallet)
10h00-11h15	Les Sanctuaires (Père Ronan de Gouvello)
11h30-13h00	Visite du village
13h15	Déjeuner Hôtel-Restaurant du Château
	Remise de la Sportelle

Présentation par M. Jallet du diaporama qui sera diffusé aux élus communautaires.

Il est demandé aux élus du Conseil Municipal de se rendre disponible à partir de 11 h 30 pour véhiculer les élus communautaires pour la visite du village. Il est précisé que tous les élus de Rocamadour sont invités au repas à 13h15. Réponse souhaitée pour le 6 mars 2013.

Compte tenu que cette invitation s'adresse à 17 villages, M. Larramendy a négocié une prise en charge partielle du coût du repas auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes qui a donné un avis favorable.

4- Rapport sur le prix et qualité du service public d'eau potable

M. Ernest ENTEMEYER présente le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Rocamadour Lacave. Le service est exploité en gérance. Le gérant est la société SAUR en vertu d'un contrat de 12 ans dont le terme est fixé au 30 juin 2014.

Le nombre d'abonnés est de 777.

Le linéaire du réseau hors branchements en km est de 104.6.

Le volume d'eau mis en distribution est de 319 009 m3 alors que le volume total vendu aux abonnés est de 150 994 m3, soit une baisse de 11.07% par rapport à 2010, soit en moyenne 376 litres par habitant et par jour.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables (vétusté du réseau) et des besoins en eau du service (purge des réseaux, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...) le rendement du réseau est de 53.2% en 2011.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est d'excellente qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement : qui a baissé entre 2011 et 2012 de -4.66%) et un prix au m3 consommé qui a augmenté de 4.59% entre 2011 et 2012.

Globalement, avec les taxes, un usager consommant 120 m3 d'eau au 1^{er} janvier 2012 paie 297.47 € soit + 1.87% par rapport à 2011.

Les membres du Conseil Municipal remercient M. Entemeyer pour cet exposé.

S'en suit un débat au cours duquel sont évoqués les travaux mis en chantier par le Syndicat AEP notamment entre « les Campagnes » et « les Alix » : réfection de toute une canalisation.

De nombreuses fuites étant observées dans la Rue de Rocamadour, le projet de réfection complète des canalisations de la rue est à programmer dans les 5 ou 6 années à venir, avec l'aide d'un Bureau d'études.

5- Enquête publique Plan de Prévention des Risques (PPRI)

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de M. le Préfet du Lot informant la Municipalité sur le déroulement de l'enquête publique sur le PPRI. Elle débutera le lundi 18 mars 2013 jusqu'au 20 avril 2013.

Le Commissaire Enquêteur, M. Lefrançois, tiendra des permanences de 9 h à 12 h : le 18 mars à la mairie, les 26 mars, 3 avril et 12 avril au Mille Club puis le 20 avril à la mairie

6- Code de l'urbanisme : deux nouvelles exonérations

M. Salgues donne connaissance du fait que la Loi n°2012-1510 de finances rectificative pour 2012 dans son article 44 modifie l'article L 331-9 du code de l'Urbanisme en introduisant deux nouvelles exonérations facultatives concernant des surfaces de stationnement comprises dans les constructions d'immeubles (hors maisons individuelles).

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite à cette proposition d'exonération.

7- Stationnement payant Place B. de Ventadour – modification de la période

Reprenant la délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal décide de la modifier ainsi qu'il suit : Afin de permettre au plus grand nombre possible d'utilisateurs de stationner au plus près de la Cité de Rocamadour, Monsieur le Maire propose de mettre en place un stationnement payant sur le parking voitures de la Place Bernard de Ventadour, à la Porte du Figuier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 4 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 Abstention :

- confirme son accord pour la mise en place du stationnement payant à l'endroit indiqué
- fixe les tarifs comme suit :
 - o 1 heure : 2 euros
 - o 2 heures : 3 euros
 - o 3 heures : 4 euros
- décide que la durée de stationnement sera limitée à 3 heures
- décide que le paiement s'effectuera par pièces de 10, 20, 50 centimes d'euros, et pièces de 1 ou 2 euros ou par carte bancaire.
- décide que le stationnement sera payant du vendredi matin du Week End des Rameaux jusqu'au 11 novembre, à compter du 1^{er} mars 2013, tous les jours de 10 h à 19 h.

M. Larramendy évoque l'organisation du Jubilé 2013 et plus particulièrement l'attention qui sera à porter sur les flux de pèlerins qui vont emprunter la Voie Sainte lors des processions (vigilance entre le fond de la Voie Sainte et la Porte du Figuier, présence de la Gendarmerie souhaitée)

8 - Commission transversale SCOT du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne – désignation Membre Titulaire et suppléant.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination d'un délégué Titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la Commission transversale SCOT du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD),

Et conformément aux décisions de l'assemblée plénière du SMPVD du 20 février 2013, Monsieur le Maire demande qui est candidat.

Mrs BLANC et SALGUES se portent candidat.

M. Gérard BLANC est proclamé délégué titulaire et M. Alain SALGUES délégué suppléant auprès de la commission transversale SCOT du SMPDV.

9 - Questions diverses

Halle évènementielle :

M. le Maire rappelle qu'en février 2012 le Conseil Municipal a décidé de constituer une commission de travail chargée d'étudier le projet de création d'une halle évènementielle. Les membres de cette commission ont sollicité la CCI du Lot qui a accepté de prendre en charge le coût d'une étude de faisabilité. Un appel d'offre a été lancé et un bureau d'étude a été recruté. Il s'agit du bureau NEELSONACOMPAGNEMENT. Il doit rendre un premier dossier fin Mars 2013.

Dossier à suivre d'autant plus que la Communauté de Communes de Souillac Rocamadour, ainsi que le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne pourraient être intéressés par le projet.

Réforme des rythmes scolaires :

Mme Gallois donne connaissance des réflexions menées par les membres du SIVU « l'Etoile ».

Selon la réforme, 3 heures hebdomadaires seront à la charge de la collectivité, ce qui pourrait représenter une somme de 160 € par enfant et par an d'après les calculs du SIVU (sans compter l'achat de matériel nécessaire à la mise en place des activités).

De nombreuses questions se posent : de responsabilités, de locaux à trouver, de personnel à recruter, etc...

Le SIVU doit à nouveau se réunir le 12 mars 2013 pour traiter ce dossier.

Le Conseil Municipal propose de demander au RPI de fixer la mise en place de la réforme pour la rentrée 2014 afin de prendre du recul pour plus de réflexion.

Projet CALECHE :

Suite au départ de M. Jean François Marets, Mr Frédéric STAAL désire reprendre l'activité de la découverte de Rocamadour en calèche pour la période juillet et août, les après-midi.

Il travaillera sous le statut d'auto-entrepreneur avec une responsabilité civile professionnelle

Il est titulaire d'une capacité Galop 8.

Il précise que la calèche utilisée est adaptée aux personnes à mobilité réduite, et les dispositions seront prises pour enlever les déjections des chevaux de la voie publique.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le projet mais demande que des renseignements soient obtenus quand aux normes de sécurité sur ces véhicules et plus particulièrement pour le transport des handicapés. Il sera également demandé à M. STAAL de préciser comment sera assuré l'accueil de sa clientèle.

Mr Gérard Blanc est d'accord mais avec une autre calèche (plus authentique (pneus))

Mr Mejecaze reste vigilant sur un point (déjections des chevaux)

Une convention pour occupation du domaine public devra être signée.

Suppression des cabines téléphoniques :

M. le Maire donne connaissance d'un courrier émanant du service France Télécom sur lequel il est fait état du fait qu'entre 2000 et 2011 le trafic des cabines téléphoniques a enregistré une décroissance de plus de 90 % à cause du développement de la téléphonie mobile.

Les obligations liées au service universel imposent de mettre une cabine téléphonique à disposition des habitants par commune. Rocamadour disposant de 5 cabines, 4 doivent être enlevées. France Télécom propose de maintenir celle située à l'Hospitalet au titre du service universel. Seraient donc supprimées celle de la Gare, de la Forêt des singes, du Château, et de la Place Salmon.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de solliciter le maintien de deux cabines téléphoniques : celle de l'Hospitalet et celle de la Gare (compte tenu de son éloignement du village) surtout pour cette année avec l'organisation du Jubilé.

Chantier Chemin de croix :

M. Jean Luc Mejecaze s'inquiète du déroulement des travaux du Chemin de Croix, il craint que les entreprises prennent du retard. Mr le Maire précise que le cahier des charges et les délais sont respectés pour l'instant. La prochaine réunion de chantier est prévue sur place le lundi 4 mars 2013 à 8 h00.

Point sur le Syndicat mixte :

M. Menot intervient pour faire un point sur la dernière réunion du Syndicat Mixte qui s'est tenue à Cahors le 22 février 2013.

Le Bureau d'étude INCA était présent et a fait la présentation aux élus du Syndicat Mixte de l'APD Corniche.

M. Menot précise qu'il a fait part, au cours de cette réunion du 22 février, de sa grande inquiétude quant à la réalisation complète du projet de « Boucle piétonne ». Il semble qu'INCA n'ait travaillé que sur la corniche, le problème entre le fond de la Voie Sainte et la Porte du Figuier n'est toujours pas solutionné et ne fait pas partie du budget principal, figure seulement en option.

M. Menot confirme qu'il réitérera ses observations à chaque réunion car il maintient que le projet validé de « boucle piétonne » doit être réalisé dans sa globalité pour l'équilibre économique de chacun des secteurs.

M. le Maire rassure M. Menot en précisant qu'il a été demandé des rectifications au BE en ce qui concerne le budget (tout ce qui touche à la Boucle piétonne sera inscrit en priorité) et le planning de phasage des travaux de la Voie Sainte (ils devraient être calés entre les deux tranches de travaux de la corniche).

M. Khaled revient sur le nombre insuffisant de places de parking (3 prévues) à proximité des commerces de la Place de l'Europe.

M. le Maire confirme qu'il a été demandé au BE d'en rajouter côté cimetière.

M. Blanc souhaite savoir où en est le dossier de la voie de déviation du Château.

M. le Maire répond que des réflexions sont en cours sur une nouvelle proposition qui sera soumise à concertation de la population si elle s'avère réalisable.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,